

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — " 6 " 11 " 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »	
10 h. 21 »	5 » 45 »	7 » 39 »	9 » 22 »	9 » 41 »	—	—	11 » 7 »	2 » 48 » soir.	

Train de marchandises facultatif : { Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 11 Novembre.

Il y a quelques jours, la *République française* a publié un article très important attribué à M. Gambetta, quoique l'on affirme que M. Gambetta n'est plus le directeur de ce Journal.

Divers organes de la presse parisienne ont trouvé que ce long article contenait à l'égard d'anciens conservateurs ralliés à la République certaines avances, dignes d'une attention sérieuse au milieu des émotions produites par les lois Ferry et par les projets d'amnistie plénière.

La *République française*, ou du moins quelque influence prédominante de la *République française*, a évidemment compris qu'il était bon d'apaiser les craintes, même les inquiétudes, qui se manifestent parmi les hommes qui se sont ralliés sincèrement à la forme républicaine, un peu plutôt ou un peu plus tard, mais très certainement dès le jour où ils ont vu l'impossibilité de l'établissement de la monarchie consentie. C'est là une bonne inspiration, et le *Journal du Lot* y applaudit d'autant plus qu'il a été l'un des premiers à dénoncer les périls que MM. Jules Ferry, Louis Blanc et leurs amis font courir aux institutions nouvelles librement votées et librement acceptées.

Malheureusement, dès le lendemain de l'article qui nous occupe, la *République française* en a publié d'autres absolument contraires. Revenant à la thèse ultra-révolutionnaire qu'elle a adoptée depuis quelques mois, elle a l'imprudence de dire qu'il n'y a plus que deux partis en présence, le parti républicain et le parti clérical. Elle confond et fusionne ce qui est absolument incompatible : la monarchie et l'impérialisme ; et elle les suppose fraternellement unis pour la défense de l'Église.

Si c'est là une habileté de la *République française*, elle est d'un genre nouveau. Jusqu'ici le bon sens des maîtres politiques les avait portés à diviser leurs ennemis. La *République française* du 31 octobre les exhorte à se donner la main et à s'embrasser. Nous croyons que la *République française* du 30 octobre était plus judicieuse en tenant un autre langage.

Il est triste que cette politique de parti-pris, qui ne vise qu'un but préconçu et presquethéorique en fermant les yeux et les oreilles devant les manifestations de la vie réelle, s'affirme avec tous les caractères d'une intolérance déplorable, au moment où l'attention publique devrait se tourner presque uniquement sur les grands événements qui s'accomplissent en Europe.

On veut s'emparer de l'enseignement et supprimer la liberté des pères de famille; on chasse les frères et on s'agit pour le rappel des massacreurs d'otages; on élève des

barrières entre les citoyens et on les parque en deux camps ennemis dont l'un doit écraser l'autre (sans se demander si les provocateurs ne seront pas les premiers écrasés); on sème enfin la haine à travers les villes et les campagnes, quand il faudrait faire converger toutes les forces et toutes les activités vers le relèvement de la patrie!

Que signifie l'alliance de l'Allemagne unifiée et de l'Autriche adhérant à cette unification, si ce n'est que cet accord nous révèle hautement le triomphe de la politique combattue par la France à toutes les époques de son histoire?

Les Bourbons et la première république n'ont jamais voulu permettre qu'il se formât au centre de l'Europe, une puissance destinée à rayonner autour d'elle et à dominer par sa cohésion tous les autres États! Eh bien! ce qu'on a voulu empêcher par d'héroïques et longs efforts est aujourd'hui un fait accompli. L'Allemagne et l'Autriche ont 80 millions d'hommes faisant face à leurs voisins de droite et de gauche.

Et c'est dans de telles circonstances, au milieu de telles douleurs et de tels déchirements pour les âmes françaises, que le principal organe de l'opinion républicaine évoque les fantômes et poursuit la domination d'une coterie, au lieu de respecter les droits et la liberté de tous?

L'auteur de l'article, après s'être félicité de ce qu'il y a beaucoup de républicains conservateurs, ajoute qu'il marche pour son compte avec les républicains novateurs et progressistes.

Mais pourquoi donc les conservateurs seraient-ils les adversaires des idées nouvelles et du progrès?

Est-ce une idée nouvelle, est-ce un progrès que de vouloir détruire, d'abord la liberté en ce qui regarde le droit du père de famille pour l'éducation de ses enfants, ensuite l'égalité qui est absolument incompatible avec la suppression déguisée, mais réelle, des congrégations religieuses?

L'esprit conservateur ne doit pas s'appliquer seulement à la propriété, à la famille, à l'organisation sociale; il est aussi le gardien des immunités de la conscience et du grand principe de la tolérance.

Depuis plus de trente ans, la liberté de l'enseignement existe. On doit la conserver. Ce sont les conservateurs, et non les prétendus novateurs, qui entendent le mieux à cet égard les intérêts et les devoirs de la démocratie.

Une seule condition est indispensable pour le succès. Il faut que l'adhésion des conservateurs à la République soit sincère, c'est-à-dire qu'ils aient la persuasion que toutes les réactions sont mauvaises et qu'on est coupable de les fomenter.

Mais ceux qui se disent novateurs ne de-

vraient-ils pas plutôt s'appeler des *réactionnaires de gauche*, quand ils cherchent à nous ramener trente ans en arrière, au lieu de régler la liberté existante en soumettant toutes les écoles à une surveillance directe et à l'autorisation préalable des livres et des méthodes, comme la *République française*, alors mieux inspirée, se bornait à le réclamer dans son numéro du 10 février dernier?

Pour le triomphe de ce que nous croyons la vérité, nous serions insensés de compter sur les vieux partis qui s'en vont. Nous nous adressons aux républicains de la veille, aux républicains bronzés et chevronnés qui ont fait un mariage d'inclination avec la République, tandis que nous n'avons conclu qu'un mariage de raison, aussi solide et peut-être plus prévoyant que l'autre.

Nous disons à ces républicains : « Prenez garde : L'Empire est mort ; la Monarchie de M. le comte de Chambord est une cité mystique, et l'impassible figure de ce noble prince semble détachée de quelque vieux tableau des âges disparus; mais votre intolérance donne des armes à la monarchie constitutionnelle qui est destinée à hériter de vous, si vous commettez trop de fautes; car elle a laissé dans le peuple le souvenir d'une longue période de paix, d'ordre et de liberté qui a commencé avec Louis XVIII et a fini avec Louis-Philippe. »

Oui, nous disons cela; mais nous ne travaillons pas pour que l'événement s'accomplisse. Nous professons, en effet, cette doctrine qu'il vaut mieux améliorer que détruire, et qu'il est très souvent salutaire de faire l'économie d'un changement de gouvernement. Mais nous avons beau penser ainsi; il n'en est pas moins incontestable que, d'une extrémité de la France à l'autre, on considère la question de l'avenir comme circonscrite entre la République qui est la loi, et la Monarchie constitutionnelle qui peut régulièrement devenir la loi.

En vérité, appartient-il aux républicains d'ancienne date de fortifier ce mouvement d'opinion qu'il est impossible de contester?

Quelle tâche plus facile que celle de la République, il y a quelques mois encore! Le mouvement d'attraction ne discontinuait pas. Qui oserait dire aujourd'hui qu'il n'y a pas un temps d'arrêt?

On a remanié l'administration, on a modifié le haut personnel judiciaire amovible, on a voulu ainsi avoir sous la République un gouvernement de républicains. Le pays n'a vu là que la réalisation d'un sentiment vrai, quelque douloureux qu'aient pu être certaines révocations à la condition toutefois de respecter les situations modestes et dignes d'intérêt des petits fonctionnaires.

Mais, le jour où on est venu proposer par l'article 7 de proscrire toute une classe de

citoyens, le pays n'a pas compris, et il n'a pas tardé à s'apercevoir que l'exemple donné par M. Jules Ferry avait soudainement réveillé les ardeurs démagogiques.

Article 7 des lois Ferry et amnistie plénière, ces deux questions se tiennent. La seconde est la conséquence de la première.

C'est pourtant une entreprise bien dangereuse pour les partis que de vouloir par la violence et l'oppression façonner une France à leur image. Il y a des traditions, même des préjugés et des répugnances, dont les hommes politiques dignes de ce nom sont tenus de se préoccuper au plus haut point.

Et pour dérouter l'opinion on essaie vainement de jouer sur les mots. Quand M. Jules Ferry dénonce le *cléricalisme*, M. Spuller répond : *catholicisme*, et ce rapporteur des lois Ferry à la Chambre des députés, prédit, dans une réunion publique, tenue ces derniers jours, la chute de l'Église qu'il faut chasser de l'école afin de pouvoir ensuite la chasser de l'État!

On s'entendrait aisément entre républicains anciens et républicains nouveaux, pour repousser toute immixtion de l'Église dans les choses de l'État; et si on ne voulait pas donner au *péris clérical* dont on parle tant, une autre signification que celle-là, il y aurait unanimité contre les prélats qui attaquent la société moderne, c'est-à-dire la liberté de conscience, l'égalité des partages, le droit de penser et d'écrire. Mais les sectaires comme M. Spuller viennent tout compromettre par leurs préventions.

Cela est non seulement mauvais, au point de vue élevé de la liberté pour tous et de la justice envers tous : cela est mauvais également pour la République; car la plus lourde maladresse d'un gouvernement est celle qui consiste à chasser la religion des cœurs.

On n'y réussira pas; mais on peut réussir à provoquer l'inquiétude et la désaffection.

Il y a certainement des hommes qui, penchés sur le passé, sont épris de l'ignorance et des ténèbres comme d'autres de la discussion et de la lumière. Chez ces hommes, dont le nombre est infiniment restreint, on trouve une excessive habileté et une patience à toute épreuve. Avec la pratique de la liberté ils ne sont rien. Mettez-les en dehors de la loi commune, vous les rendez forts. Le plus vulgaire bon sens conseille, par conséquent, aux sommités de la République une politique de modération persévérante et généreuse.

Entre les cléricaux qui confondent l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle, et les ennemis de l'Église comme M. Spuller, il y a la France laborieuse et non moins chrétienne dans le fond que souvent indifférente dans la forme. Cette France du tra-

vail et de la paix sociale est l'appui véritable du gouvernement. Elle ne demande que la prudence, la pratique des mœurs libérales, une protection égale pour tous, le renoncement aux théories absolues qui créent infailliblement des persécuteurs et des persécutés, l'apaisement des infirmités irréfléchies et trompeuses, l'union dans le parlement, enfin, pour tout dire dans un mot: un accord complet entre le Président de la République et le Président de la Chambre des députés.

A. PAGES DUPONT.

INFORMATIONS

L'AFFAIRE DES FRÈRES D'ALAIS.

On lit dans le *Moniteur*: L'affaire des frères d'Alais a donné lieu, au dernier conseil des ministres, à une discussion que l'on dit avoir été assez vive.

Pendant que M. Lepère, appuyé par M. Jules Ferry, approuvait sans réserve la conduite du préfet du Gard, M. Waddington, encouragé, enhardi, par l'attitude de M. Grévy, a rappelé que ce préfet, M. Dumarest, avait déjà suscité de semblables difficultés au cabinet présidé par M. Dufaure, alors qu'il était préfet du Finistère.

Rappelons qu'en effet, en septembre 1878, ce même M. Dumarest, sans plus tenir compte des droits de propriété que des décisions des tribunaux, avait violemment expulsé de chez eux les Frères de Lambézélec et qu'en réponse à une protestation de l'évêque de Quimper, ce préfet radical avait écrit à ce dernier, et livré à la publicité une lettre à ce point inconvenante, que des journaux de la gauche l'avaient blâmée, comme compromettant la dignité de l'administration. C'est à la suite de ces incidents regrettables que M. Dumarest avait été envoyé du Finistère dans le Gard.

Loin de tenir compte des avertissements et des blâmes qui lui furent alors adressés, ce préfet a suscité, dans son nouveau poste, des difficultés de même nature et plus graves encore. M. Waddington n'a pas dissimulé à son collègue de l'intérieur qu'il lui paraissait très-regrettable que, surtout en un moment où les hommes d'ordre avaient quelqués raisons de s'inquiéter, le gouvernement parût approuver, chez un de ses représentants, des actes qui n'ont pour origine que l'emportement des passions de parti, et pour résultat que l'excitation des citoyens les uns contre les autres.

M. le président Grévy aurait énergiquement approuvé ce langage en disant: « Nous avons l'impérieux devoir de maintenir l'ordre à tout prix; nous ne pouvons pas permettre aux agents du gouvernement de fomenter, par irréflexion ou par calcul, le trouble au sein des populations. »

La mise en disponibilité ou le déplacement de M. Dumarest a été alors proposée par un des membres du conseil, mais on a craint que pareille mesure suscitât de trop vives réclamations de la part des journaux de la gauche et il a été seulement décidé que M. Lepère, mandé à Paris le trop longuement préfet du Gard et s'efforcera de modérer ses fureurs plus antilibérales qu'anti-religieuses.

M. Jules Simon déposera son rapport sur les lois Ferry dès la rentrée; mais il est peu probable que la discussion intervienne au cours de la session extraordinaire. Quel sera donc l'ordre du jour du Sénat?

D'abord la discussion du budget qui, bien que menée assez rapidement, ne pourra pas aboutir avant le 15 décembre. Ensuite la délibération sur la seconde des lois Ferry, qui vise la composition du conseil supérieur de l'instruction publique. Bien que devant donner lieu à moins d'opposition que sa sœur aînée, elle ne passera pas sans amener à la tribune un certain nombre d'orateurs, tant de droite que de gauche. Pour n'en citer qu'un dès aujourd'hui, M. Laboulaye en est un des plus ardents adversaires.

Pendant ce temps que fera la Chambre. Rien d'important n'est dès aujourd'hui à l'ordre du jour. La question de l'amnistie — la cause ayant

déjà été entendue, examinée sous toutes ses phases — sera réglée aussitôt. Le gouvernement, non sans raison, voudrait que l'on abordât l'examen du tarif général des douanes; l'état des travaux de la commission le permettra-t-il? Là est toute la question.

M. Gambetta, dans un entretien qu'il a eu avec plusieurs de ses amis, aurait insisté vivement pour qu'on évitât les polémiques de nature à éloigner ou à décourager les républicains modérés, tant ceux qui font simplement partie du Parlement, que ceux qui, comme ministres, prennent part à la direction des affaires. Ces sentiments de conciliation sont partagés par les principaux amis parlementaires de M. Gambetta.

Le ministre des finances désire vivement que le budget de 1881 soit déposé dès l'ouverture de la session ordinaire de 1880 sur le bureau de la Chambre. Il a demandé à ses collègues de donner les instructions nécessaires, pour que les budgets spéciaux de dépenses de chaque département ministériel lui soient remis avant la fin de novembre, s'il est possible le 20 novembre. Il aurait, de la sorte, le temps d'achever l'œuvre collective pour les premiers jours de janvier.

M. Riant a adressé au préfet de la Seine la lettre suivante:

Monsieur le préfet, Le 20 octobre dernier, en répondant à une question que je vous avais adressée au sujet du brusque renvoi des Frères de l'école de la rue Claude-Vellefaux, vous avez bien voulu me dire que vous aviez pris des mesures pour qu'à l'avenir les Frères fussent prévenus à l'avance, et que pareil fait ne se renouvelerait plus. Avec votre autorisation, j'ai transmis cette parole au supérieur général des Frères.

Le 30 octobre, par la dernière levée du soir, une lettre de M. Cariot annonçait au supérieur général que vous aviez décidé le renvoi des Frères de l'école de la rue Servan, et la fermeture de l'école pour le 31, — c'est-à-dire pour le lendemain. La lettre ne donne aucun motif de ce renvoi; elle ne contient aucune plainte contre les Frères.

Des décisions que vous connaissez, monsieur le préfet, se sont opposées jusqu'à votre arrivée à la préfecture, à ce qu'un instituteur qui n'a pas mérité soit changé, si ce n'est sur sa demande. — Ces décisions, vous les fondez aux pieds. — Vous avez déclaré la guerre aux congréganistes, soit; — mais toute guerre a ses lois, et ces lois, vous les outrepassiez. — Lorsque l'Allemagne victorieuse s'est emparée de l'Alsace, elle a renvoyé, elle aussi, les Frères des écoles chrétiennes, coupables à ses yeux de faire de trop bons Français! Mais le vainqueur y a mis des formes dont vous, Français cependant, croyez être dispensé vis-à-vis de Français. La loi allemande a accordé trois et quatre années aux congréganistes pour quitter leurs écoles, et vous, monsieur le préfet, vous ne donnez même plus vingt-quatre heures aux Frères pour se retirer.

Votre lettre du 30 octobre est en opposition formelle avec la parole que vous m'avez donnée le 20.

De plus, monsieur le préfet, vous m'avez encore affirmé, le 20 octobre, que je ne devais pas croire aux bruits répandus par les journaux, que tous les Frères seraient remplacés dans leurs écoles avant le 1^{er} janvier 1880. — Quel fond puis-je faire maintenant sur cette promesse?

Permettez-moi, monsieur le préfet, de vous faire remarquer que le renvoi des Frères, dans de pareilles conditions, serait de nature à ôter toute confiance à ceux que vous conservez, si l'abnégation, si le désintéressement que donne l'esprit religieux ne soutenaient ces maîtres populaires et dévoués; malgré leur incertitude du lendemain, ils continuent cependant à s'occuper de leurs élèves et à les préparer à ces succès scolaires dont l'écho des derniers concours retentit encore aux oreilles de tous.

J'ai l'honneur, monsieur le préfet, de vous renouveler ma demande du 20 octobre, tant en mon nom, qu'au nom des pères et des mères de famille qui tiennent pour leurs enfants à l'éducation et à l'instruction données par les Frères.

Ces pères de famille appartiennent à toutes les opinions, aux vôtres comme aux miennes, ne l'oubliez pas. — Ne les traitez pas en vaincus. — Ne blessez pas leur liberté de conscience. — Victorieux aujourd'hui, soyez modéré! — Prévenez plusieurs mois à l'avance les Frères dont vous voudrez fermer les écoles. C'est le moins que vous puissiez faire pour cet Institut remarquable qui, au dire de la Convention, a bien mérité de la patrie, et qui, depuis deux cents ans, a instruit tant de milliers d'enfants du peuple.

Ferdinand Riant, Conseiller municipal du quartier de l'Europe.

TURQUIE.

On avait fort exagéré la portée du changement qui vient de se produire dans l'attitude de l'Angleterre à Constantinople. Ce changement est néanmoins très digne de remarque. Il n'est pas douteux que l'attention de l'Europe va être appelée de nouveau sur l'état, les intérêts, les besoins des populations arméniennes; car, en insistant soudain avec énergie pour obtenir de la Porte l'exécution d'un certain nombre de réformes en Asie-Mineure, c'est la question arménienne que lord Beaconsfield réveille, c'est la première du moins qui se présente à l'esprit. Le nom de l'Arménie retentira probablement avec toute la sonorité d'un de ces éclats oratoires auxquels le chef du cabinet tory a depuis longtemps habitué l'Europe.

Qu'une telle question se pose, il n'y a pas de mal à cela, tant s'en faut: la mauvaise administration turque n'a les sympathies de personne; la nationalité arménienne a celles de tout le monde. On a souvent et avec raison regretté que le congrès n'ait pas cru devoir faire beaucoup pour le sort de ces populations si laborieuses, si intelligentes, si susceptibles de progrès. Mais il est permis de craindre que, soulevée en ce moment par lord Beaconsfield, la question arménienne ne se présente avec d'assez mauvaises chances et qu'elle ne devienne tout simplement un nouvel élément de difficultés et de complications européennes.

L'heure n'a pas encore sonné où l'on cherchera la solution définitive de la question d'Orient dans une politique d'engagements désintéressés et d'appui sans réserve donnés aux nationalités qui sont appelées en droit à recueillir la succession de l'empire turc. Mais, en revanche, des diplomates rivaux se combattent à l'aide des nationalités, dont elles patronnent ou désertent les intérêts selon les besoins du moment et les péripéties variées d'une lutte où chacun ne songe qu'à se prémunir contre son adversaire et à lui porter des coups détournés.

Deux dépêches venues de Constantinople disent que la grande colère des ministres anglais contre la Porte s'est radoucie. L'escadre anglaise de la Méditerranée n'était pas encore partie pour le golfe de Smyrne, où on la croyait arrivée pour appuyer les réclamations de sir A. H. Layard. L'amiral Hornby, qui n'a plus sous ses ordres que quatre bâtiments, l'*Alexandra*, l'*Achilles*, le *Téméraire* et le *Monarch*, était entré dans le port de Malte, le 24 du mois dernier, venant de Chypre, pour réparer de graves avaries essayées par l'*Achilles* et l'*Alexandra* dans une récente collision. L'*Achilles* avait dû être placé dans le grand dock. Sur ces entrefaites, une dépêche partie de Londres enjoignit à l'amiral de hâter ses réparations pour se rendre le plus tôt possible dans l'archipel, et l'escadre allait quitter son mouillage laissant l'*Achilles* derrière elle, quand son départ a été contremandé.

Les cuirassés anglais restent donc à Malte; quant aux réformes demandées par l'Angleterre, l'ambassadeur de Turquie à Londres, Musurus-Pacha, en a promis l'exécution.

L'Angleterre donne dix jours à la Porte pour commencer les réformes.

Lundi matin, à 10 heures, il a été procédé publiquement, au Palais de l'Industrie, au tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal de

1876. Le N° 103,060 gagne 100,000 francs. Le N° 159,146 gagne 10,000 fr. Le N° 105,371 gagne 5,000 fr. Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs: 192,428 - 46,318 - 216,304 - 141,177 - 179,982 - 16,014 - 66,418 - 130,664 - 122,341 - 135,189. Le total des primes est de 126,000 francs, remboursables aux intéressés à partir du 25 courant.

Le rachat des chemins de fer.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la question du rachat des chemins de fer préoccupe et les économistes et les hommes politiques. Dès 1838, lorsqu'il s'agit pour la première fois d'établir en France des voies ferrées, en 1842, lorsque la loi dite la *Charte des chemins de fer* fut discutée et votée; en 1848, en 1851, la question fut posée. Elle n'a pas encore été résolue.

Aujourd'hui, à propos des projets de M. de Freycinet, les mêmes discussions, les mêmes arguments se reproduisent de part et d'autre.

Comme au temps de la lutte oratoire d'Arago et de Lamartine, mais moins brillamment, ceux qui soutiennent les grandes compagnies, et nous sommes du nombre, disent que, pour modifier la charte des chemins de fer, il faudrait qu'il y eût péril et besoins urgents. Les chemins de fer jusqu'ici ont été bien construits, bien exploités, bien administrés. Sauf quelques améliorations de détail, nous pouvons soutenir la concurrence avec les lignes étrangères. Sur certains points nous leur sommes supérieurs.

L'Etat s'était réservé le droit, il est vrai, au bout de quinze ans d'exploitation, de racheter les lignes. Il n'en a pas usé jusqu'ici. Y a-t-il actuellement nécessité et même avantage à se servir de cette faculté? Qui garantirait au public que l'Etat irresponsable et anonyme administrerait mieux que les compagnies? Ne doit-on pas craindre que l'Etat ne considère ces services publics comme une source de produits pour le budget? N'y aurait-il pas lieu de redouter, de la part des législateurs, des préoccupations d'intérêt personnel et d'intérêt local qui leur feraient modifier les tarifs selon les exigences de leurs élections au détriment de la masse générale du pays? Est-ce qu'aussi on ne serait pas tenté de recourir à des surélévations de tarifs pour combler les déficits du budget?

D'autres arguments d'un très grand poids militent en faveur de l'exploitation par les compagnies: peut-on attendre de l'Etat cet esprit de perfectionnement qu'inspire seul l'intérêt privé, et des fonctionnaires auront-ils le même zèle que des agents particuliers placés sous la surveillance directe des compagnies? Ensuite que signifie en réalité le mot d'exploitation par l'Etat? L'Etat n'exploite pas; il fait exploiter. Il traite pour ses travaux et fournitures avec des entrepreneurs, en sorte que dans la réalité les chemins de fer de l'Etat seraient exploités par des compagnies privées sous-traitantes, en ce qui concernerait le matériel, la construction, le charbon, les bâtiments, les charrois, les locomotives, etc.

Ac point de vue financier autre danger: serait-il sage d'ajouter aux 21 milliards qui forment la dette de la France un passif de douze ou quinze milliards que coûterait le rachat des chemins de fer?

Les conseils généraux.

Le *Journal officiel* publie un rapport au ministre de l'intérieur sur les travaux des conseils généraux pendant l'année 1878-1879.

D'après ce rapport, les conseils généraux ont tenu 1,123 séances publiques, dont 400 pendant la session d'avril, 699 pendant la session d'août et 24 pendant les sessions extraordinaires. L'année dernière, le nombre des séances avait été de 250 en avril et de 726 en août. Le nombre des séances publiques des sessions ordinaires s'est donc augmenté de 123.

L'augmentation porte sur la session d'avril, dont elle démontre l'utilité et l'importance croissante. C'est en effet dans cette session que s'élaborent les questions dont la solution est indispensable pour permettre aux préfets de préparer les budgets, et celles qui, après un premier examen, exigent des études complémentaires, de plus mûres réflexions, des enquêtes auprès des populations dont les intérêts sont en jeu.

La session d'avril est une des innovations les plus heureuses de la loi de 1871. Aussi, plusieurs conseils généraux, inquiets du bruit qui s'est répandu qu'une proposition serait faite au Parlement en vue de supprimer cette session, ont-ils protesté énergiquement contre une telle pensée.

Les emprunts votés par les conseils généraux dans les deux sessions ordinaires de 1879, s'élevant ensemble, en chiffres ronds à 119,000,000 de francs.

Les emprunts votés doivent recevoir les affectations suivantes :

Table with 2 columns: Category and Amount. Includes Chemins vicinaux (104.104.000), Ecoles normales (483.000), Asiles d'aliénés (885.000), Bâtiments départementaux (830.000), Routes départementales (1.365.000), Divers (208.000).

Le rachat des ponts à péage a été mis à l'étude dans plusieurs départements.

Huit ont déjà pris des décisions à cet égard. Sont compris dans les 483,000 francs d'emprunts indiqués précédemment :

- L'Eure pour 40,000 fr.; La Loire-Inférieure pour 283,000 fr.; Les Deux-Sèvres pour 89,500 fr.; Les Côtes-du-Nord pour 50,000 fr.; Vaucluse pour 20,000 fr.

L'Allier, l'Aisne et la Gironde, sans avoir voté d'emprunt avec affectation spéciale, ont décidé le rachat des ponts sous la condition que les communes intéressées y contribueront dans une proportion déterminée.

Instruction primaire. — La loi du 9 août 1879 rendant obligatoire dans un délai de quatre années l'établissement des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, les préfets des départements qui n'en sont pas encore pourvus ont été invités par le ministre de l'instruction publique à soumettre la question aux conseils généraux.

4 départements pour les écoles normales d'instituteurs et 69 pour les écoles normales d'institutrices se trouvaient dans ce cas. Des premiers, deux, le Pas-de-Calais et le Lot, ont mis à l'étude la création d'une école normale d'instituteurs. Le Morbihan ne paraît pas disposé à imiter leur exemple; la Charente désire maintenir son association avec la Vienne.

En ce qui concerne les écoles d'institutrices, 25 conseils généraux en ont décidé la création immédiate. La Manche, qui possédait déjà un cours normal, n'a eu qu'à opérer une transformation. La Seine-Inférieure a loué un immeuble où l'école a été immédiatement ouverte. Il en est de même dans le Puy-de-Dôme. L'Ain et l'Aisne établiront l'école normale des institutrices à la place de l'école des instituteurs qu'ils reconstruisent actuellement. Les Alpes-Maritimes et l'Aveyron ont exprimé le désir de s'associer avec un département voisin. La Haute-Saône, déjà associée avec le Doubs, a demandé à maintenir le statu quo. 33 conseils généraux ont ajourné la question, 9 en ont renvoyé l'examen à la prochaine session.

Il serait difficile de chiffrer exactement les sacrifices que s'imposent les départements pour aider les communes à compléter leur organisation scolaire. Ces sacrifices prennent diverses formes. Tantôt ce sont des emprunts réalisés au fur et à mesure des besoins, tantôt des crédits prélevés chaque année sur les ressources du budget; quelquefois, comme dans l'Eure-et-Loir et la Vendée, le département prend à sa charge une partie de l'accroissement des emprunts contractés par les communes à la caisse des écoles. Depuis la création de cette caisse jusqu'au 7 juin dernier, le ministère de l'intérieur avait enregistré des demandes d'emprunt de 1,137 communes, s'élevant ensemble à près de 14 millions. Ce chiffre se trouve doublé aujourd'hui par les demandes transmises depuis le mois de juin.

Le rapport du préfet de Seine-Inférieure constate que, depuis 1876 une somme de 8 millions a été consacrée à la construction de maisons d'école.

Quant aux chemins de fer, les conseils généraux ont voté à la session d'août 2,095,000 francs pour la construction de chemins de fer d'intérêt local et 345,500 fr. pour les chemins de fer sur route. Si l'on ajoute à ces chiffres,

19,700,000 fr. votés à titre contingents en faveur des chemins de fer d'intérêt général, on arrive au total de 23 millions, qui représente les sacrifices nouveaux consentis par les départements, pour augmenter le réseau des voies ferrées.

Pour combattre le phylloxera, 53 départements ont voté des crédits qui s'élevaient ensemble à 288,000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Le conseil municipal de Cahors était réuni extraordinairement, samedi dernier, pour procéder à l'élection de ses représentants dans les commissions administratives des établissements charitables de la commune.

On sait qu'une loi récente, 5 août 1879, dispose qu'à l'avenir les commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance, seront composées de la manière suivante : le Maire de la commune, président, deux membres désignés par le conseil municipal, quatre membres nommés par le Ministre ou le Préfet, suivant les cas.

C'était pour satisfaire aux prescriptions de la nouvelle loi que le conseil s'était réuni.

Ont été désignés : Pour l'Hospice, MM. Bousquet et Sirech. Pour le Bureau de bienfaisance, MM. Leboeuf et Coste.

L'Assemblée, convoquée spécialement en vue de cette élection, ne s'est occupée d'aucune autre affaire.

M. le maréchal Canrobert a été nommé sénateur, dimanche dernier, par le département de la Charente.

Voici le résultat du scrutin : MM. le maréchal CANROBERT... 314 voix BELLAMY, républicain... 120 — MATHIEU-BODET... 44 — Divers... 15 —

C'est avec regret, tous nos lecteurs le savent, que nous avons dû combattre la candidature de M. le maréchal Canrobert dans le Lot, à raison du caractère absolument bonapartiste qui lui était donné.

Nous ignorons si M. le maréchal Canrobert acceptera. Le doute est permis à cet égard, car l'Empire n'est plus représenté par le fils de Napoléon III, mais par le prince Jérôme.

M. le maréchal Canrobert sait mieux que personne la différence qu'il y a entre les deux.

Quant au département de la Charente en s'attachant à la fortune du prince Jérôme il demeure fidèle à ses traditions autoritaires et hostiles aux idées religieuses.

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE MONTPELLIER.

Au nombre des élèves admis après examen, nous remarquons, au huitième rang, M. Coste (Alain), du Lot.

Dimanche soir, M. Tulle, honorable industriel de la ville, rentrait à Cahors, venant de recouvrer quelques fonds dans un village voisin. Il suivait la route nationale de Cahors à Toulouse, le fusil passé en bandoulière, lorsque vers six heures et demie, à 100 mètres environ avant d'arriver à l'auberge Conduché, un individu se présente à lui, saisit le canon de son fusil et lui crie : la bourse ou la vie ! M. Tulle dégage son fusil et dit à l'individu de passer au large, mais ce dernier ne tient nul compte de l'avertissement, il fait un pas en avant pour saisir encore l'arme et crie de nouveau : la bourse ou la vie ! A ce moment, croyant sérieusement sa vie en danger, et chose très compréhensible en pareil cas, le sang-froid l'abandonnant, M. Tulle décharge les deux coups de son fusil sur l'individu, qui tombe.

M. Tulle court à Cahors et va immédiatement faire sa déclaration à la police. On se transporte sur les lieux, l'individu avait cessé de vivre; son corps a été transporté à l'hospice. Il a été inhumé hier.

C'était un habitant du Montat, qui s'adonnait, dit-on, à la boisson et qui a payé bien chèrement cette fatale habitude.

Le corps d'un homme a été retiré du Lot, dimanche dernier, au rocher Lagaspie à Cahors.

Les constatations médicales ont établi que ce corps avait séjourné plus d'un mois dans l'eau. On n'a pu établir son identité.

La session de la cour d'assises du Lot est ouverte depuis hier. Nous rendrons compte des affaires au prochain numéro.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE CAHORS.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 28 octobre dernier, le taux d'intérêts alloué aux Comptes de Chèques est élevé à un et demi pour cent, celui des Comptes à 7 jours de préavis, à deux pour cent.

Ces conditions sont appliquées depuis le premier novembre courant.

Pour la chronique locale, A. Layout.

VARIÉTÉS

Discours de M. LÉON CIEUTAT substitut du Procureur Général, à l'Audience solennelle de rentrée du 4 novembre 1879, de la Cour d'Appel d'Agen.

Un Magistrat du XVI^e siècle

GÉRALD DE MAYNARD

de Saint-Céré (Lot).

Monsieur le Premier Président,

Messieurs,

La solennité qui nous réunit aujourd'hui, a beau se renouveler, chaque année, depuis le milieu du XVI^e siècle, il semble, malgré l'antiquité de la coutume, qu'elle ne perde rien de son caractère d'utilité ou de curiosité. Ces deux derniers termes ne comprennent-ils pas, en effet, l'ensemble de ces harangues judiciaires qui tendent à un but d'instruction ou à une simple évocation des souvenirs du passé, souvenirs qui, avec l'attrait d'épisodes plus ou moins dramatiques, peuvent contenir aussi la matière de graves enseignements? Dans cette option, où me plaçait le périlleux honneur de vous entretenir aujourd'hui, l'hésitation pour moi ne pouvait être permise, et sans avoir jamais conçu la téméraire pensée de vous rien apprendre, je me suis déterminé, dès l'abord, à faire avec vous une excursion dans le passé, pour y recueillir, peut-être, parmi les faits offerts en exemple, quelques principes applicables à la vie contemporaine.

C'est qu'en effet — et tel est l'intérêt de l'histoire — l'humanité, en dépit de la variété de son attitude, variété qui n'est qu'apparente, ne manque guère de se répéter plus ou moins, à tous les âges, « dans ce drame aux cent actes divers » avec les erreurs, les faiblesses, les passions qui lui sont propres. Heureux seulement les siècles où les nobles et généreuses affections prévalent sur les affections contraires, qui sont toujours en lutte dans le corps de la société comme dans celui des individus!

De préférence, mes regards se sont arrêtés sur cette époque contemporaine de l'institution des « Mercuriales de rentrée ou de la saint Martin » comme on disait indifféremment jadis, c'est-à-dire sur ce XVI^e siècle si fécond en grands hommes et en grands événements. « En bonne foi, on ne vit jamais en France, une telle foison de poètes » écrivait, en 1555, Etienne Pasquier à Ronsard; il est permis d'ajouter : et de grands caractères dans les diverses branches de l'activité humaine. Remuée en tous sens, la société française avait la force de les produire, et, de plus, elle pouvait joindre aux qualités natives quelque peu de l'éclat de la civilisation italienne, importée par les dernières guerres et qui a fleuri si merveilleusement dans notre pays sous le nom de Renaissance. — Mot aussi exact qu'expressif pour cette époque qui fut le berceau des idées de libre examen et des éléments constitutifs de l'esprit national! N'est-il point vrai que tous les grands actes de la vie moderne naissent, s'élaborent ou s'accomplissent dans ce court espace d'un siècle, qui voit éclore la Révolution religieuse, politique, artistique et littéraire, en même temps que les premières inventions destinées à bouleverser le monde? Ce n'est pas assez dire; dans cette ère tourmentée par les plus longues et les plus furieuses convulsions qui furent jamais, le Droit moderne fait sa première apparition avec Cujas, avec Dumoulin, les Canonistes et les Feudistes, leurs émules ou leurs disciples.

Parmi ces derniers, il eut été aisé de choisir un de ces noms que la renommée accompagne et qui ne font jamais défaut auprès d'aucune Cour de justice de cette époque; mais m'appliquant à chercher moins un héros ou un homme de génie qu'un homme de vertu et d'unité de caractère, quelque peu négligé par l'érudition des biographes, je me suis senti particulièrement attiré par une figure parlementaire de la seconde moitié du siècle, douce et modeste dans un temps d'ambition exaltée, héroïque et désintéressée dans un milieu de corruption et d'égoïsme, ferme et sage dans des jours de défaillance et d'erreur, et néanmoins éclairée de l'aurore de la science; — figure un peu effacée uniquement

parce qu'elle n'a pas été assez étudiée (1) mais qui m'a paru digne de l'être. Une autre considération m'a enfin entraîné : c'est que, par sa naissance, sa mort et l'exercice de plus de quinze années de judicature, ce magistrat appartient au Quercy et par conséquent au ressort d'Agen : j'ai trop tardé, Messieurs, à vous nommer Gérald de Maynard.

Gérald naquit en septembre 1537, selon les uns, suivant les autres, en 1539 ou 1540 (2). Sans conteste, c'est dans la petite ville de Sainte-Spérie ou Saint-Céré, en Quercy (3) qu'il est venu au monde.

Il appartenait à une de ces familles « d'ancienne marque » comme l'on disait alors, et qui se faisaient honneur d'étude et de savoir. Son père était Jean de Maynard, estimé pour sa science et auteur de *Commentaires sur les Psaumes de David*, dont l'on parlait encore sous le règne de Louis XIV, s'il faut en croire Pellisson. Il exerça pendant de longues années la charge de juge ordinaire de la Châtellenie de Saint-Céré et de Ganhaac (4); mais il en relevait le caractère modeste par de sérieuses études, qu'attestent les notes découvertes par le fils sur le « Vieux Infortiat » paternel. Grâce à l'instruction qu'il pouvait puiser chez lui, il fut permis à Gérald de demeurer plus longtemps dans sa ville natale, dont il conserve un si pieux souvenir, qu'il la nomme souvent dans ses écrits avec une complaisance particulière, sans faire grâce de ses eaux vives et de ses ombrages. Il n'en faut pas être surpris, si l'on en croit un ouvrage publié un siècle plus tard, dans lequel Saint-Céré est dépeint « comme une petite » ville où Dieu semble avoir enfermé tous les plaisirs de la nature, défiant toute comparaison, fertile, douée d'un climat admirable, arrosée d'un petit ruisseau, dont l'eau, aussi claire que du cristal, roule des paillettes d'or aussi pur que s'il sortait du creuset, pittoresque, enfin, à dépasser l'imagination des anciens sur les pays enchantés. » (5)

(A suivre.)

(1) Cette étude était terminée, quand un travail de M. Bénéch nous fut signalé dans la *Revue de législation*, T. 3, année 1851; c'est assez dire que de nommer l'auteur, malgré certaines lacunes et parfois quelques erreurs qu'il présente, nous regrettons de ne l'avoir pas connu plus tôt; il nous eût épargné bien des recherches biographiques ou scientifiques dans le livre des *Arrêts de Maynard* lui-même.

(2) *Arrêts de Maynard*, L. I. C. 4. Paris, Robert Fouet, 1617. — C'est désormais à cette édition que se rapporteront nos citations.

(3) Saint-Céré, aujourd'hui chef-lieu du canton de l'arrondissement de Figeac (Lot). V. *Arrêts Passim*, et notamment VIII, 24 à 100.

(4) Ganhaac, petite ville sur la Cère, anciennement fortifiée et qui a joué un rôle important dans la guerre des Anglais et de la Réforme. C'est aujourd'hui une simple commune du canton de Bretenoux (Lot).

(5) *Les Délices de la France*, S. N. D., 1 gros vol. in-18. — Leyde, Jacques Moukée, 1688, p. 441.

DERNIÈRES NOUVELLES

M. Guiffren, candidat républicain, a été élu sénateur des Hautes-Alpes en remplacement de M. de Ventavon, sénateur monarchiste, qui dévait précédemment son succès à son grand talent et à son excessive obligeance.

Bourse de Paris

Cours du 11 Novembre

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes Rente 3 p. (80.90), 3 p. % amortissable (82.60), 4 1/2 p. (112.95), 5 p. (114.70).

VIENT DE PARAITRE

à la Maison du PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf, N° 4, N° 6bis, N° 6, N° 8 et N° 10

PARIS

Pour la Saison d'Hiver 1879-80

Le CATALOGUE le plus complet des Vêtements pour HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

avec toutes les gravures de Modes (dernière création) et les moyens de prendre les mesures soi-même.

6 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE :

VESTON Grosse mousseline, double tartan, très soigné, 16 fr.

PARDESSUS Drapierie mousseline, double tartan, col velours, 19 fr.

ULSTER Drapierie fine, réversible, col pelé, poches manchon, 19 fr.

L'ELBEUF Superbe Vêtement complet, drapierie cheviot, double tartan, 29 fr.

PARDESSUS Pour Enfants Drapierie ratine, doublés chaussement, 8 fr.

Expedition franco dans toute la France à partir de 25 fr.

Tout vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA

Maison du PONT-NEUF, Paris

LA MAISON

N'A PAS DE SUCCURSALE

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os : elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les

maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871: M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744; le docteur-médecin Sborland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte. 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2

kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit bon, la digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr.; 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Contre les Rhumes, Grippe, Bronchites Irritations de poitrine, les pectoraux reconus les plus efficaces par les Médecins sont toujours le Sirop et la Pâte de Delangrenier; ne contenant ni opium, ni morphine, ni codéine, ils peuvent être donnés

sans crainte aux enfants atteints de coqueluche.

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans toutes les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons).

MAL DE DENTS. — L'Eau du D^r OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE
Manufacture à Paris COUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC Usines à St-Denis et à Carlsruhe

ORFÈVRENERIE, COUVERTS, etc.
Dès le début d'une industrie que seuls nous avons créée en France, nous avons toujours eu pour principe de donner le meilleur produit au plus bas prix possible. Aussi, nous avons constamment maintenu et souvent amélioré la qualité de nos produits sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité.
Tout produit qui ne porte pas le nom « CHRISTOFLE » en toutes lettres, quelle que soit la dénomination qu'on lui donne, ne sort pas de notre fabrique.
CHRISTOFLE et C^{ie}.
La meilleure garantie pour les consommateurs qui n'ont pas de fournisseurs attirés leur inspirant toute confiance est de s'adresser à nos représentants.

RECOMPENSES OBTENUES par nous à l'Exposition universelle de 1878 : **GRAND PRIX** (ORFÈVRENERIE) **MÉDAILLE D'OR** (Métallurgie du nickel et ses alliages. Métal blanc. Pour nos Collaborateurs. 2 médailles d'or. 4 médailles de bronze. 2 médailles d'argent. 7 mentions honorables)

RÉARGENTURE
Les couverts argentés à bas titre répandus depuis quelque temps dans le public par des négociants dont le métier est de vendre en solde, nous venant en grand nombre pour être réargentés, nous avons dû établir une organisation spéciale pour faire rapidement cette opération. Ces couverts revêtus par nous d'une bonne couche d'argent sont alors susceptibles d'un long usage.
Les couverts et pièces d'orfèvrerie peuvent être confiés à nos représentants, dont nous donnons les noms et adresse dans les journaux locaux, et, à leur défaut, à tout bijoutier-orfèvre.
Tout objet réargenté par nous doit porter notre poignon à la balance ci-dessus représenté.
CHRISTOFLE et C^{ie}.

Nos représentants à Cahors sont: MM. Mendelli frères, bijoutiers, orfèvres.

BAYLES, J^{NE}
RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,
A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.
Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRENERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT. ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

PRIME A NOS LECTRICES
POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE
On reçoit pendant UN AN la Mode Française
Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.
C'est le seul qui donne des Patrons découpés de grandeur naturelle.
Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. Onsoni, Administrateur de la Mode Française, 37, rue de Lille, à Paris.

MAISON GREIL
HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE pour Hommes et pour Enfants
Atelier de fabrication, à Paris, 37, rue Jean-Jacques Rousseau
MAISON DE VENTE A CAHORS, boulevard Sud, au coin de la rue Fénélon.
Vous trouverez chez M. GREIL, à Cahors :
COSTUMES COMPLETS d'hiver, pour hommes, depuis 14 fr.
Id. Id. Id. pour enfants, depuis 6 fr.
SOUTANES en très bon drap, sur mesure, depuis 45 fr.
PARDESSUS pour hommes, entièrement doublés, depuis 14 fr.
PARDESSUS pour enfants, depuis 7 fr.
DOUILLETES ouatées mérinos, garanties... depuis 45 fr.
Un joli choix d'Echantillons de très belles Etoffes, de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui, sur votre demande, vous seront expédiés directement de Paris, franco.
HABILLEMENTS DE TOUS GENRES ET DE TOUS PRIX
BON MARCHÉ SURPRENANT
M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et toujours chez les meilleurs tailleurs de Paris, les Uniformes militaires et civils, les Vêtements ecclésiastiques. — Les livrés.

PRESSOIR A VENDANGE
SYSTEME DE J. LESCAZES, ingénieur.
S'adresser pour l'arrondissement de Cahors, à M. Durieu, rue d'Arnis, à Cahors.
Le Pressoir est exposé sur la Place d'Armes.

A VENDRE
en bloc ou en détail
Un beau Domaine
Situé à Rastassac, commune de Montcabrier, canton de Poy-l'Evêque, composé de Maison de maître et de colon, Haegard, Granges, Ecuries, Remise et Etables. 7 hectares de terre labourables, 10 hectares de Bois, 4 hectares de prés et deux hectares et demi de vignes.
S'adresser à M. Lacom, propriétaire, qui donnera toutes les facilités possibles pour les paiements.

A VENDRE
DE SUITE POUR CAUSE DE MALADIE
Un Fond de CHAUDRONNERIE et de FERBLANTERIE
Situé à Cahors, rue de la Liberté, bonne clientèle.
S'adresser à M. Alazard, rue de la Liberté.
On donnera toute facilités pour le paiement.

COPEAUX DE GOUDRON
DU DOCTEUR BRISSAUD (Breveté S. G. D. G.)
La meilleure préparation de Goudron contre RHUMES, BRONCHITES, GRAVELLE
Un copeau de goudron, mis dans une carafe, donne en quelques instants une Eau de Goudron délicieuse, salubre et rafraîchissante.
La boîte : 1 fr. 50.
ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE
LIEUTARD & C^e, 88, boulevard Sébastopol, PARIS
Dépôt à Cahors, pharmacie centrale.

SUCRE DE RAISIN
(Extrait du Maïs)
pour obtenir double récolte, et plus, de bon vin; livrable de suite avec le mode d'emploi, à la **Droguerie Centrale du sud-Ouest**, à Agen.
Vendu au plus bas des cours, franco d'emballage.

DOUCEDE,
Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.
J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.
Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.
DOUCEDE, marchand tailleur.

UN FRANC PAR AN
Le Moniteur des Valeurs à Cots
52 NUMÉROS
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.
LE PLUS COMPLET (46 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ
une casierie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.
On s'abonne à Paris: 17, rue de Londres.
NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

VINAIGRE DE TOILETTE
DE
JEAN-VINCENT BULLY
67, Rue Montorgueil, à Paris
Le Vinaigre de Toilette de JEAN-VINCENT BULLY, récompensé aux grandes Expositions en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, a reçu, comme Spécialité, pour l'excellence de sa fabrication, la première Médaille à l'Exposition Universelle de 1878.
Sa supériorité sur toutes les Eaux de Cologne est incontestable et la faveur dont il jouit pour tous les usages de la toilette, il la doit uniquement à ses qualités vraiment exceptionnelles.
EXIGER CETTE CONTRE-ÉTIQUETTE
Voir la Notice jointe au Flacon